

## Exemple de calculs pour fin de transfert d'un fonds de revenu en viager (FRV) à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

<b>Solde du compte le 1<sup>er</sup> janvier*</b>	<b>100 000,00\$</b>
Maximum pour le FRV du NB, Année 2021 (Age 50)	<u>X 6,23197%</u>
<b>Revenu maximal payable provenant du FRV</b>	<b>6 231,97\$</b>
	<u>X3</u>
<b>Montant maximal qui n'est pas immobilisé</b>	<b>18 695,91\$</b>

Solde du compte le 1 <sup>er</sup> janvier	100 000,00\$
- Revenu maximal payable provenant du FRV	6 231,97\$
- Montant maximal qui n'est pas immobilisé	<u>18 695,91\$</u>
= Solde net	75 072,12\$
Taux d'intérêt	<u>X 1,06</u>
Solde prévu en 2022	79 576,45\$
Maximum pour le FRV du NB, Année 2022(Age 51)	<u>X 6,26996%</u>
<b>Montant maximal de revenue payable prévu dans l'année suivante.....</b>	<b>4 989,41\$</b>

**Montant pour lequel un transfert dans un FERR a été demandé** **18 695,91\$**  
 (Le moindre de trois fois le revenu Maximal payable provenant d'un FRV  
 et 25% du solde dans le FRV)

\* Le taux utilisé pour fin de calcul est basé sur l'âge du propriétaire au 31 décembre de l'année dont le transfert est complété. (Exemple : la date de naissance du client est le 15 novembre 1971 et le transfert est effectué en mars 2021. Donc le taux de l'âge de 50 ans doit être utilisé).